



Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
Agence pour le Développement Agricole
Direction Administrative et Financière

Avis d'appel d'offres ouvert
N° 07/2015/ADA

Le 13 Mai 2015 à 10H, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Administrative et Financière, Espace les patios Angle Av Annakhil et Av Mehdi Ben Berka Bâtiments 2 et, 3ème étage, Hay Riad - Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet La maintenance du système d'information de l'Agence pour le Développement Agricole en quatre lots séparés :

- Lot 1 : Maintenance et assistance technique du progiciel Ant'Box d'archivage électronique.
- Lot 2 : Maintenance et assistance technique du système de gestion des projets du Plan Maroc Vert.
- Lot 3 : Maintenance et assistance technique du système de gestion du temps, de contrôle d'accès et de surveillance.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Ressources Humaines et de la Logistique relevant de l'Agence pour le Développement Agricole Espace **les patios** Angle Av Annakhil et Av Mehdi Ben Berka bâtiments 2 et, **3^{ème} étage**, Hay Riad – Rabat, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics :

www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- le lot n°1 : 10 000, 00 (dix milles dirhams).
- le lot n°2 : 10 000, 00 (dix milles dirhams).
- le lot n°3 : 10 000, 00 (dix milles dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à :

- Lot n° 1: Cent Neuf Mille Huit Cents Dhs (109 800,00 Dhs TTC)
- Lot n° 2: Cent Huit Mille Dhs (108 000,00 Dhs TTC)
- Lot n° 3: Quatre-Vingt-Seize Mille Dhs (96 000,00 Dhs TTC)

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 , 29 et 31 du règlement relatif aux marchés publics de l'Agence pour le Développement Agricole.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer, contre récépissé leurs plis dans les bureaux de la Direction Administrative et Financière précités ;
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, aux bureaux précités;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6,7 et 13 du règlement de consultation.